

CR du Conseil d'UFR – 23 mai 2012

1- Adoption à l'unanimité du PV du conseil d'UFR du 5 avril 2012.

Il est proposé que le CR officiel du conseil d'UFR soit accessible via l'intranet de l'Université. De plus, un relevé officiel des principaux points adoptés sera publié dans des délais brefs, sans préjuger de l'adoption du CR définitif par le Conseil d'UFR S&T lors de sa prochaine séance.

Par ailleurs, il est proposé que les CR non-officiels rédigés par des groupes d'élus au Conseil d'UFR puissent être diffusés via l'administration de l'UFR S&T.

Suivent quelques remarques avant de passer au second point de l'ordre du jour :

- Le département d'anglais souhaite être mieux associé à la mise en place des futures maquettes et à leur application. Question sur l'absence actuelle de cet enseignement essentiel dans le référentiel des tâches. Remarque également sur le manque chronique de moyens du département. Question aussi sur la reconnaissance des tâches effectuées (ex. : positionnement du CRL ?).

- CSDP : Suite à une question de B. Montigny, J. Fabbri suggère que des ½ postes d'ATER puissent être proposés par les CSDP en lieu et place des postes complets, tout en prévoyant des postes 100%, faute d'informations définitives des services centraux.

2- Elections des trois vice-directeurs de l'UFR (assesseurs étudiant, pédagogie et recherche). Rapide présentation des intentions des assesseurs, avant mise au vote de la liste proposée. Les directeurs adjoints (L. Taieb – assesseure étudiante, B. Montigny – assesseure à la pédagogie et G. Lalmanach – assesseur à la recherche) sont élus à la majorité absolue au premier tour de scrutin (26 votants. Résultats : 22 bulletins oui, 3 bulletins blancs, 1 bulletin négatif).

3- Modification du Règlement interne de l'UFR : l'article 12 (Election du Directeur) est inchangé, les articles 13 (Assesseurs) et 14 (Compétence du Directeur) sont inversés, et un nouvel article 15 est ajouté pour permettre au Directeur et à ses Assesseurs de pouvoir être assistés d'un bureau composé de membres de l'UFR parmi les personnels et les étudiants. De plus invitation des différents élus des Conseils centraux à participer au Conseil d'UFR . 26 votes exprimés : 26 votes « pour » (vote à main levée)

4- Présentation des membres du bureau provisoire adossé à la gouvernance de l'UFR. Membres proposés : T. Devogèle (procédures informatiques), C. Georgelin (suivi et contact avec les établissements secondaires – charges et emploi des personnels administratifs et techniques de l'UFR), L. Bossin (relations, communications avec les étudiants), S. Devers (contact, communication entre tous les personnels), C. Augé-Gouillou (animation scientifique du campus) et E. Moyse (responsable des finances de l'UFR – en remplacement de J.C Mardon qui va partir à la retraite et qui a assuré cette tâche avec abnégation, compétence et honnêteté durant de nombreuses années). Vote favorable (25 oui – 1 non).

5- Points COM : Pour rappel, grâce à ce dispositif a été obtenu le financement d'une salle informatique à Blois à hauteur de 23000 euros en 2012. Quatre dossiers déposés pour 2013 : un projet de mutualisation des moyens pour un TP transversal en licence de biologie (niveau L3) (environ 200000 euros), un projet concernant la mise en place d'une salle commune à vocation

« haute technologie » (500000 euros) concernant en priorité les étudiants de master, ainsi que deux nouveaux projets : un projet porté par l'IMACOF pour son antenne de Chinon (82000 euros) et un projet d'équipement permettant de neutraliser l'accès au bâtiment E1 hors des périodes d'enseignement (15000 euros). Une réactualisation associée à une réflexion et une maturation des demandes déjà faites en 2012 sera nécessaire dans un temps court compte tenu de l'échéancier actuel pour notamment améliorer l'argumentation. Un dernier projet (mise à jour de la signalétique : nouveaux « totems », etc... en particulier pour le bâtiment E2) est évoqué. Après réflexion, cette demande légitime sera soutenue mais semble plus en adéquation pour être proposée dans le cadre d'une demande « Immobilier ». A priori, les demandes doivent remonter rapidement aux services centraux.

6- Discussion sur les unités pédagogiques MOBIL et sur le premier bilan de la réaffectation des étudiants PACES.

Mise en place des « Mobil » en semestres S2 et S6 : A ce jour, aucun enseignant volontaire pour s'engager dans une responsabilité (EC « méthodologie » en S2) « Mobil » au sein de l'UFR. Réticences récurrentes et partagées vis à vis d'un tel enseignement fourni « clef en main » sous forme d'un fichier Power Point à diffuser auprès des étudiants. L'adéquation des outils proposés pose question. Le conseil de la faculté propose une neutralisation de cet EC pour la prochaine année, sans exclure les initiatives ponctuelles des filières qui voudraient s'y engager.

Bilan provisoire « PACES » : Pas de résultats statistiquement significatifs permettant encore un recul suffisamment objectif à ce jour. Mais un premier chiffrage montre que le bilan est d'ores et déjà fort peu probant, voire négatif. Une réflexion approfondie d'évaluation de ce dispositif sera à mener.

7- Evaluation des ressources en enseignement pour l'année 2012 :

Deux tableaux de synthèse (« ressources humaines » versus « besoins pédagogiques » – A remplir et retourner pour le 5 juin) vont être diffusés auprès des départements afin de pouvoir établir un état des lieux global des ressources au sein de l'UFR. Cette évaluation est essentielle afin de défendre au mieux les intérêts de notre faculté, compte tenu des divergences relevées dans les modes de calcul vis à vis de l'administration centrale. Prévoir pour les évaluations 2012-2013, une fourchette basse et une fourchette haute, éventuellement une médiane (un vade mecum sera associé à l'envoi de ces tableaux aux responsables de département).

8- Le prochain conseil aura lieu le 14 juin. Un dernier conseil aura lieu soit le 28 juin soit le 5 juillet avant les congés estivaux.

9- Convention Relations Internationales :

- Une demande de Chaire Unesco est portée par l'Imacof.
- Renouvellement de la convention portée par le département de mathématiques entre l'Université François Rabelais et l'Université de Ho Chi Minh Ville (Vietnam).

Soutien unanime du conseil pour ces deux dossiers.

Ordre du jour épuisé. Fin du conseil à 17H10.